

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 19 avril 2021 et parvenue au greffe le 21 avril 2021, la SA « Rocoluc » a introduit une demande d'interprétation de l'arrêt de la Cour n° 108/2018 du 19 juillet 2018.

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7564 du rôle de la Cour.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux
